

**FFSA**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

**PERMIS  
D'ORGANISATION**

N° : **277**

DATE : **19 mai 2020**



**REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF  
DU 2<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de FOURMIES  
en AVESNOIS VHRS PEA**

01 et 02 Août 2020

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français, *les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2020*

**PROGRAMME – HORAIRES**

Le rallye national VHRS est organisé en doublure du Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS, il est ouvert à toutes les voitures VHRS. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.R.S partiront après le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS moderne et ce pour l'ensemble du rallye et n'effectueront pas la dernière section (8 ZR au total).

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile SAMBRE et HELPE organise les 1 ET 2 AOÛT 2020 un rallye automobile nationale de véhicules historiques de régularité sportive (VHRS) en doublure du rallye de FOURMIES en AVESNOIS dénommé :

**2<sup>ème</sup> RALLYE National de FOURMIES en AVESNOIS  
VHRS**

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

**1.1 : Officiels:**

**La liste des officiels est identique au rallye national.**  
iDEM rallye VHC

**1.2 : Eligibilité:**

Ce rallye compte pour Challenge du rallye de Fourmies en Avesnois

- **P: Vérifications:**

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu à l'Hôtel de Ville et sur la Place Verte de FOURMIES.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette convocation avant le jeudi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- - permis de conduire,
- - carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- - « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- - licences en cours de validité.
- - Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.
- 

- A l'issue des vérifications administratives et techniques les voitures seront **obligatoirement** placées en parc fermé .
- **P** Un briefing oral sera organisé par le directeur de course à 14.30 , hall de l'Hôtel de ville de Fourmies et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages. **Tous les équipages autorisés à participer au rallye seront tenus d'assister au briefing .**

## ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

## ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 : Demande d'engagement – inscriptions:

Toute personne qui désire participer au 2<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE FOURMIES EN AVESNOIS VHRS doit adresser au secrétariat, avant le lundi 20 juillet 2020 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements sont fixés à **266 €** y compris la contribution commissaires de la LSAHF **206 €** pour les équipages (pilote et co-pilote) licenciés à ASA SAMBRE /HELPE **236€** pour les équipages dont 1 membre est licencié à l'ASA SAMBRE /HELPE, avec la publicité facultative des organisateurs et à **526 €** y compris la contribution commissaires de la LSAHF **406 €** pour les équipages (pilote et co-pilote) licenciés à ASA SAMBRE /HELPE **466 €** pour les équipages dont 1 membre est licencié à l'ASA SAMBRE /HELPE sans cette publicité.

- **Fournir copie de la 1ère page du PTH**

**3.1.10P** : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **130** voitures. Soit 90 modernes et 20 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle ci afin d'avoir 130 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 90 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

## ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

#### 4.1 : Voitures admises

Sont admises les voitures

**Catégorie Régularité Historique Sportive : voiture de plus de 25 ans.**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur **de 2 Kg minimum**, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser).

Prévoir un classement par type d'équipements autorisés; par exemple un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels et un classement avec équipement électronique...

#### 4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

#### ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications des documents

#### ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

#### 6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

#### 6.2 : RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances sont autorisées **les samedi 25 Juillet, vendredi 31 Juillet et samedi 01 Août.** Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

#### ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

Le départ sera donné le Samedi 01 Août 2020 pour le deuxième Historique **après** le Rallye National de Fourmies en Avesnois. Il en sera de même pour le départ de la 2<sup>ème</sup> étape et **dans le même ordre de départ que la première étape.**

#### 7.2 : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

**7.2.11P** : Idem Rallye moderne

**7.3.13P** : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

#### 7.5 ZONES DE REGULARITE.(ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes, (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3km/h par temps de pluie faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte. Prévoir aussi de diminuer les moyennes la nuit et sur les deuxièmes passages car les routes beaucoup plus sale.

### **La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h**

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

-1<sup>ère</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € (80 € en régional)

-2<sup>ème</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

### **7.5.4 : ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

### **7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE**

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué

### **7.6 PARC FERME**

Les concurrents pourront quitter les Parcs fermés de fin d'étape (pointage CH fin d'étape obligatoire) ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

**Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route( plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.**

### **ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL**

Aucune réclamation n'est acceptée

### **ARTICLE 9 : CLASSEMENT**

***En fin de rallye il sera établi un classement général .***

### **ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.**

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé Place Verte à FOURMIES.

Il n'y aura pas de prix en espèces.